

MODIFICATION DE CARTE PROFESSIONNELLE

Changement d'adresse ou de siège social
Changement de dénomination sociale
Changement de forme juridique
Changement de représentant légal
Changement de garant ou d'assureur
Déclaration de non détention ou de détention de fonds
Avenant à la garante financière

Liste des pièces justificatives

Pièces à fournir en cas de changement d'adresse de l'établissement, du siège social, le changement de dénomination, de forme juridique ou de représentant légal

- Formulaire cerfa n° 15312*01
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Extrait Kbis en original à jour
- En cas de changement de représentant légal : copie de la carte d'identité et justificatif de son aptitude professionnelle
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours * ou attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n°13 du formulaire)
- Redevance de 50€ s'il s'agit de la modification d'une carte délivrée par la CCI ou redevance de 120€ s'il s'agit de modifier une ancienne carte délivrée par la Préfecture (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)

**L'attestation doit porter la mention des activités concernées*

Ces cas de modifications entraînent la délivrance d'une nouvelle carte professionnelle. L'ancienne carte professionnelle sera restituée par le titulaire à la CCI lors de la réception de la nouvelle.

Pièces à fournir en cas de changement de garant ou d'assureur

- Formulaire cerfa n° 15312*01
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Attestation de garantie financière mise à jour *
- Attestation d'assurance mise à jour contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle *
- Redevance de 50€ s'il s'agit de la modification d'une carte délivrée par la CCI ou redevance de 120€ s'il s'agit de modifier une ancienne carte délivrée par la Préfecture (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)

**Les attestations doivent porter la mention des activités concernées, les attestations d'assurance délivrées sous condition de paiement de la prime sont valables*

Cette modification n'entraîne pas la délivrance d'une nouvelle carte mais juste une mise à jour du Fichier des Professionnels de l'Immobilier.

Pièces à fournir en cas de déclaration de non détention de fonds (activité transaction)

- Formulaire cerfa n° 15312*01
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n°13 du formulaire)
- Redevance de 50€ s'il s'agit de la modification d'une carte délivrée par la CCI ou redevance de 120€ s'il s'agit de modifier une ancienne carte délivrée par la Préfecture (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)

Cette modification n'entraîne pas la délivrance d'une nouvelle carte mais juste une mise à jour du Fichier des Professionnels de l'Immobilier.

Pièces à fournir en cas de déclaration de détention de fonds

- Formulaire cerfa n° 15312*01
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours *
- Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le compte séquestre avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
- Redevance de 50€ s'il s'agit de la modification d'une carte délivrée par la CCI ou redevance de 120€ s'il s'agit de modifier une ancienne carte délivrée par la Préfecture (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)

**L'attestation doit porter la mention des activités concernées*

Cette modification n'entraîne pas la délivrance d'une nouvelle carte mais juste une mise à jour du Fichier des Professionnels de l'Immobilier.

Pièces à fournir en cas d'avenant à la garantie financière

- Formulaire cerfa n° 15312*01
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours *, avec copie de l'avenant le cas échéant
- Redevance de 50€ s'il s'agit de la modification d'une carte délivrée par la CCI ou redevance de 120€ s'il s'agit de modifier une ancienne carte délivrée par la Préfecture (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)

**L'attestation doit porter la mention des activités concernées*

Cette modification n'entraîne pas la délivrance d'une nouvelle carte mais juste une mise à jour du Fichier des Professionnels de l'Immobilier.